



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 29 mars 2021

Renouvellement du Contrat territorial de généralisation de l'Éducation artistique et culturelle avec le Grand Angoulême

Fabienne Buccio, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Maylis Descazeaux, directrice régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine, Marie-Christine Hébrard, directrice académique des services de l'Éducation nationale et Xavier Bonnefont, président de Grand-Angoulême ont signé vendredi 26 mars à l'Hôtel de Ville d'Angoulême, le renouvellement du Contrat territorial de généralisation de l'Éducation artistique et culturelle (CTGEAC) pour la période 2022-2024. **Cette signature couronne la réussite d'une démarche partenariale en faveur du jeune public, contractualisée dès 2017 avec l'Etat, sur l'ensemble des 38 communes du Grand-Angoulême.**

Politique prioritaire du gouvernement, portée par le ministère de la Culture, le plan national « 100% EAC » fixe comme objectif de généraliser l'accès à la culture à l'ensemble des jeunes, dès leur plus jeune âge. De manière opérationnelle, l'État et ses partenaires - le ministère des affaires culturelles, le ministère de l'Éducation nationale et les collectivités territoriales - mettent en œuvre cette politique, en priorité, dans les zones de revitalisation rurale et les quartiers politique de la ville.

Avec l'accompagnement et le soutien financier de l'Etat (150 000€, répartis en tranches annuelles de 50 000€ et renouvelés pour le présent contrat), la communauté d'agglomération du Grand Angoulême mène une politique d'éducation artistique et culturelle dynamique. **Le premier CTGEAC a ainsi permis de toucher 11 498 jeunes** dont 9 732 élèves de maternelle et primaire, 609 collégiens, 415 lycéens, et 742 jeunes de 3 à 18 ans hors temps scolaire dans le cadre des centres sociaux, des maisons de la Jeunesse et de la culture et des accueils de loisirs sans hébergement. Pas moins de **140 résidences d'artistes et projets artistiques ont ainsi vu le jour** au cours de quelque 7000 heures en compagnie des élèves des établissements du GrandAngoulême.

Le nouveau contrat permettra d'étendre le programme d'actions d'éducation et de sensibilisation aux arts et à la culture afin de favoriser l'émancipation artistique et culturelle dans le principe du « 100 % EAC ».